



N°153
Entrée le 08.01.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 09.01.2024
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 8 janvier 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice.

En vertu de la loi électorale, le vote est obligatoire pour tous les électeurs inscrits sur les listes électorales. Le dimanche 8 octobre 2023, les électeurs luxembourgeois ont été appelés aux urnes et ont élu leurs représentants qui siègeront en tant que députés à la Chambre des Députés durant la prochaine législature. Cependant, un nombre important d'électeurs inscrits n'a pas participé à ces élections. Ce phénomène s'est déjà manifesté lors des élections communales en 2023.

D'après l'article 90 de la loi électorale, le procureur d'État dresse, commune par commune, le relevé des électeurs qui n'ont pas pris part au vote et dont les excuses n'ont pas été admises.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Justice :

- Le Gouvernement peut-il confirmer que le Parquet a effectivement dressé de tels relevés à la suite des dernières élections nationales ? Quelles sont les conclusions que le Parquet a tirées de ces relevés ?
- Est-ce que des amendes, telles que prévues par la loi électorale en cas de non participation au vote, ont effectivement été prononcées ? Si oui, dans combien de cas ?
- Est-ce que le nombre de personnes n'ayant pas participé au vote a été impacté par l'assouplissement des conditions du vote par correspondance ?
- Afin de faciliter la tâche au Parquet, est-ce qu'une modification législative de la loi électorale serait une piste à suivre ?
- D'après Madame la Ministre, l'introduction du vote électronique pourrait-il contribuer à réduire le chiffre de non-participation aux élections législatives ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Georges Engel
Député

Dan Biancalana
Député